

**Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi, 3 décembre 2025 à 17 h**, à la salle de conférence 258 de l'immeuble Casavant.

Sont présents[es], mesdames et messieurs :

Béclair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien – secrétaire d'assemblée
Côté, Chantal, représentante du personnel enseignant
Cusson, Vincent, représentant du personnel enseignant
Gagné, Martin, représentant des élèves
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel
Ménard, Andrée-Anne, représentante des élèves
Morier, Julie, représentante du personnel enseignant
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant

Sont absents[es], mesdames et messieurs :

Burelle, Alexandre, représentant du personnel enseignant
Dulude, Noeimy, représentante des groupes socio-économiques
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien
Kelly, Mathieu, représentant du personnel enseignant

Sont également présent[e], mesdames :

Bergeron, Katy, directrice adjointe
Arbour, Yanik, directrice

1.0

Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 01.

2.0

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Yanik Arbour fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

Monsieur Vincent Cusson demande l'ajout des sujets suivants au point 7. **Informations**, Projet Immeuble Chaput, Rénovations à l'immeuble principal et demande au ministère pour surface additionnelle.

CET 25-26-12-01

Madame Julie Morier propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3.0

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 29 octobre 2025

Madame Arbour présente le procès-verbal de la séance tenue le 29 octobre 2025.

CET 25-26-12-02

Le procès-verbal est jugé conforme. Madame Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025.

Suivi au procès-verbal :

Au point 3.1 Présentation des membres. Madame Arbour indique qu'un avis a été reçu par courriel le 26 novembre dernier confirmant le retrait du membre représentant l'Union des producteurs agricoles (UPA) du conseil d'établissement. Il est précisé que ce poste demeurera vacant pour l'année scolaire 2025-2026.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

Au point 9. Calendrier scolaire 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029 (Consultation). Madame Arbour rappelle qu'habituellement les calendriers des trois prochaines années scolaires sont déposés lors de la séance du Conseil d'établissement de décembre. Cette année, un délai est nécessaire en raison de discussions en cours concernant le calendrier du secteur jeune. Les calendriers 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029 seront donc présentés à la prochaine séance du Conseil d'établissement, prévue le 11 février prochain.

- | | |
|------------|--|
| 4.0 | Période de questions du public

Aucun public présent à la séance. |
| 5.0 | Correspondance

Aucune correspondance reçue. |
| 6.0 | Situation budgétaire |
| 6.1 | Portrait de clientèle 2025-2026

Madame Arbour présente les prévisions pour l'année scolaire 2025-2026, établies à 1 190 équivalents temps plein (ETP). Elle mentionne qu'une excellente persévérance des élèves est anticipée. Elle fait ensuite le tour des programmes et précise qu'il n'y a pas de groupe en Lancement d'entreprise et en Gestion d'une entreprise de la construction.

Monsieur René Pedneault s'enquiert d'une possible baisse du nombre d'élèves. Madame Arbour répond que ce n'est pas le cas, indiquant qu'une poussée vers la formation professionnelle est actuellement observée et le taux de chômage élevé chez les jeunes les poussent à revoir leur plan de carrière. Elle ajoute que des offensives publicitaires ont été mise en place. Monsieur Pedneault mentionne qu'il pourra contribuer en partageant les liens des publicités sur les réseaux sociaux comme il a fait pour « Jobs de pro ». |
| 6.2 | Budget révisé 2025-2026 (adoption)

Madame Arbour explique qu'au mois de juin dernier, les données budgétaires 2025-2026 n'étant pas disponible, le budget initial 2025-2026 a été présenté avec les bases budgétaire 2024-2025. Nous vous présentons aujourd'hui le budget révisé avec les bases 2025-2026. Madame Arbour passe en revue les postes budgétaires au niveau des revenus et des dépenses et explique les variations.

Au niveau des revenus, le montant, « Cible année antérieure retournée en 25-26 » au niveau des investissements, devra être utilisé avant le 31 mars 2026. Les équipes ont été sollicités pour connaître leurs besoins.

Au niveau des dépenses, dans le volet « Investissement – Projet innovateur », l'achat des mannequins numériques pour les programmes de santé sera fait en 2026.

CONSIDÉRANT QUE la <i>Loi de l'instruction publique</i> prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la <i>Loi de l'instruction publique</i> prévoit que le budget proposé doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

Il est proposé par monsieur René Pedneault et unanimement résolu d'adopter le budget révisé 2025-2026. |

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

7.0

Informations

7.1

Autres informations

Projet immeuble Chaput

Monsieur Cusson demande un suivi concernant le projet de rénovation de l'immeuble Chaput. Madame Arbour indique que l'immeuble Chaput a initialement été loué dans le cadre de l'offensive construction liée à l'AEP Charpenterie-menuiserie. Il a été convenu de maintenir la location de l'immeuble et de procéder à son aménagement afin d'y installer, entre autres, le DEP Charpenterie-menuiserie, considéré comme le programme le plus facile à déplacer.

Cette décision permettra de libérer des espaces à l'immeuble principal pour d'autres programmes. Il est précisé que nous sommes actuellement en attente de l'approbation du ministère concernant les allocations financières nécessaires à l'aménagement de l'immeuble.

L'entrée en fonction des installations est prévue pour le mois d'août 2026.

Rénovations à l'immeuble principal et demande au ministère pour des surfaces additionnelles

Madame Arbour précise qu'au fil des années, des agrandissements intérieurs ont été réalisés pour les programmes de Charpenterie-menuiserie, Plomberie-chauffage et Électricité afin d'offrir davantage de services aux élèves. Toutefois, la superficie actuelle demeure insuffisante pour répondre efficacement aux besoins de la clientèle et les structures en hauteur sont en fin de vie.

Elle mentionne que le ministère nous a sollicité pour accueillir une cohorte supplémentaire en Plomberie-chauffage. Or, il est actuellement impossible d'accueillir ces élèves additionnels sans procéder à des travaux de rénovation. Le ministère se montrerait ouvert à financer l'aménagement de surfaces supplémentaires pour les programmes de Charpenterie-menuiserie et Plomberie-chauffage. Des demandes officielles ont d'ailleurs été déposées à cet effet.

Il est également indiqué que, lors du déménagement de Charpenterie-menuiserie à l'immeuble Chaput, les installations actuelles de Plomberie-chauffage seront démolies et réaménagées de façon progressive. Le programme Électricité, actuellement réparti sur trois étages, devra aussi être relocalisé. Ces réaménagements pourraient avoir lieu vers le mois d'août 2026, sous réserve du déménagement de Charpenterie-menuiserie à l'immeuble Chaput.

Enfin, madame Arbour souligne qu'aucune réponse concrète n'a encore été reçue du ministère et que les sommes allouées à la formation professionnelle demeurent limitées en raison du nombre élevé de demandes au secteur jeune.

Monsieur Pedneault demande si la démolition et le réaménagement des structures en hauteur de Plomberie-chauffage et d'Électricité sont mises en suspens en attendant la réponse du ministère. Madame Arbour répond que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre pour la mise à niveau des ateliers, nous devons procéder au réaménagement.

Monsieur Cusson demande si le nombre de demandes d'inscription est affecté par le déménagement de Charpenterie-menuiserie à l'immeuble Chaput. Madame Arbour précise que personne ne s'est désisté pour cette raison. C'est plutôt l'offensive construction avec l'AEP qui a amené une certaine baisse des inscriptions au DEP Charpenterie-menuiserie.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

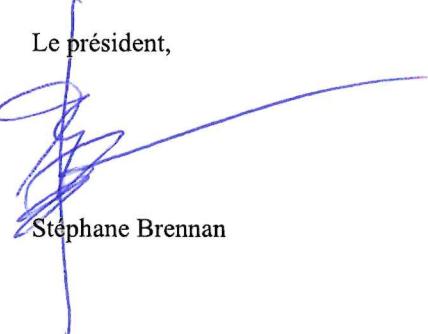
8.0

CET 25-26-12-04

Levée de l'assemblée

Monsieur Martin Ménard propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 17 h 43.

Le président,



Stéphane Brennan

La directrice,



Yanik Arbour